



**PRÉFÈTE  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 18 janvier 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Écobuages

Depuis dimanche, deux feux de forêt induits par des écobuages mal maîtrisés ont brûlé 22 hectares de végétation au Fugeret et 12 hectares à Colmars-les-Alpes.

S'ils sont maîtrisés, ces deux feux ne sont pas encore éteints et les sapeurs-pompiers font face à des risques importants de reprise.

Suite à ces évènements malheureux, Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence demande la plus grande vigilance et la plus grande prudence lors des opérations d'écobuage.

Toutes les mesures de précaution doivent être scrupuleusement mises en œuvre pour éviter toute propagation accidentelle du feu.

Elle rappelle que la réglementation en vigueur relative à l'emploi du feu dans le département doit être suivie et strictement avec la plus grande rigueur.

Les règles applicables et les périodes d'autorisation sont disponibles sur le site internet des services de l'Etat à l'adresse suivante :

<https://www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Protection-civile/La-prevention-des-incendies/Modification-de-la-reglementation-de-l-emploi-du-feu-dans-les-Alpes-de-Haute-Provence>

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex